



Gestion des pièces officielles

Transition vers la transformation numérique de la SAAQ

Fermeture des Fêtes du 16 décembre 2022 en soirée au début janvier 2023



Pendant cette période, vous devrez utiliser des attestations de transaction avec un commerçant (ATAC) et des certificats d'immatriculation temporaires (transits) papier.

Vous pourrez exceptionnellement délivrer le nombre de transits de 10 jours nécessaire au client, jusqu'à concurrence de trois consécutifs, afin qu'il bénéficie du délai adéquat pour effectuer l'immatriculation de son véhicule.

Du 16 au 21 décembre 2022

► 3 transits

Du 22 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023

► 2 transits

À partir du 2 janvier 2023

► 1 transit

Pour en savoir plus sur SAAQclic Commerçants, consultez:
saaq.gouv.qc.ca/decouvrir-saaqclic-commercants

Québec



Référence pour la gestion des pièces officielles

Transition vers la transformation numérique de la SAAQ

Fermeture des Fêtes du 16 décembre 2022 en soirée au début janvier 2023

OBTENTION	NOMBRE DE TRANSITS DE 10 JOURS	ÉCHÉANCE
16 décembre	3	14 janvier
17 décembre	3	15 janvier
18 décembre	3	16 janvier
19 décembre	3	17 janvier
20 décembre	3	18 janvier
21 décembre	3	19 janvier
22 décembre	2	11 janvier
23 décembre	2	12 janvier
24 décembre	2	13 janvier
25 décembre	2	14 janvier
26 décembre	2	15 janvier
27 décembre	2	16 janvier
28 décembre	2	17 janvier
29 décembre	2	18 janvier
30 décembre	2	19 janvier
31 décembre	2	20 janvier
1 ^{er} janvier	2	20 janvier
2 janvier	1	11 janvier

Société de l'assurance
automobile



Avec vous,
au cœur de votre sécurité